



TROISIÈME RÉUNION DU COMITÉ PERMANENT

4 - 5 juillet 2005, Bonn, Allemagne

PROPOSITION DE CONSEILS POUR DÉFINIR LE DÉCLIN À LONG TERME DES POPULATIONS D'OISEAUX D'EAU

Lors de sa 5^{ème} réunion en mars 2004, le Comité technique a considéré la demande formulée par la MoP2, relative au développement de lignes directrices pour l'interprétation du terme de « déclin significatif à long terme » dans le contexte du Tableau 1 du Plan d'action.

Le Comité a estimé que les propositions constituent un pas en avant utile, mais que le Groupe de travail chargé de cette question devrait établir des critères sur la base d'exemples « réels », et que chaque critère devrait pouvoir s'adresser aux nombreuses populations pour lesquelles aucune ou très peu de données sont disponibles concernant leurs tendances (*par ex.* l'autorisation d'approches non quantitatives).

Le Groupe de travail s'est penché sur les données relatives à l'état et aux tendances des échassiers migrateurs en Afrique et en Eurasie occidentale recueillies par le Groupe international d'étude sur les échassiers (Stroud *et al.* 2004¹) : <http://web.uct.ac.za/depts/stats/adu/wsg/index.html>. Dans l'Annexe 2 de l'étude (http://web.uct.ac.za/depts/stats/adu/wsg/pdf/iws15_annex2.pdf) notamment, des informations sur les tendances actuelles sont regroupées et comparées aux estimations précédemment publiées dans les *Waterbird Population Estimates 1 & 2*.

Les avantages de l'usage de ces listes de données sont que les espèces incluses représentent un vaste éventail d'écologies et de distributions différentes à travers la région de l'AEWA, et qu'elles offrent à la fois des exemples de populations richement documentées et de populations qui le sont insuffisamment.

Suite à ces discussions, le Comité technique a accepté lors de sa 6^{ème} réunion, en mai 2005, la proposition ci-jointe relative aux conseils pour la définition du déclin à long terme des populations d'oiseaux d'eau migrateurs.

ACTIONS DEVANT ÊTRE ENTREPRISES PAR LE COMITÉ PERMANENT

Il est demandé au Comité permanent d'examiner les conseils proposés et de les approuver pour soumission à la MOP.

¹ Stroud, D.A., Davidson, N.C., West, R., Scott, D.A., Hanstra, L., Thorup, O., Ganter, B. & Delany, S. (rédacteurs) au nom du Groupe international d'étude sur les échassiers (2004). Status of migratory wader populations in Africa and Western Eurasia in the 1990s. *International Wader Studies* 15: 1-259. www.waderstudygroup.org

Lignes directrices pour l'interprétation du terme de « déclin à long terme » des populations d'oiseaux d'eau

Suite à la demande faite par la MoP2 (Résolution 2.1) au Comité technique « de développer des lignes directrices pour l'interprétation du terme de « déclin significatif à long terme » dans le contexte du Tableau 1 du Plan d'action ; » le Comité recommande ce qui suit à la Réunion des Parties.

Définition

Une population présentant un « déclin significatif à long terme » est une population pour laquelle les meilleures données, informations ou estimations disponibles indiquent que ses effectifs ou son aire de répartition a décliné d'au moins 25 % sur une période de 25 ans ou de 7,5 générations.

Conseils pour l'application de cette définition

- Lorsqu'on ne dispose que de peu d'estimations quantitatives sur les tendances à l'échelle internationale, les tendances internationales doivent être estimées sur la base de la meilleure expertise et autres informations disponibles, gardant à l'esprit le taux de déclin indiqué dans la définition précitée.
- Lorsqu'une population biogéographique présente différentes tendances dans différents pays, un déclin dans plus de la moitié des pays pour lesquels des informations sont disponibles indique qu'il est question d'un déclin significatif à long terme de cette population.
- Au niveau international, les informations sur les tendances des populations biogéographiques ne sont pas toujours disponibles pour les 25 années passées ou pour 7,5 générations. Dans ce cas, des taux équivalents de déclin sur des périodes plus courtes peuvent être employés, généralement sur un minimum de neuf ans.
- Il est recommandé de faire preuve d'esprit critique dans l'application de cette définition aux données provenant de la surveillance continue. Dans certaines circonstances, un changement de l'aire de répartition ou de la distribution d'une population peut entraîner la diminution du nombre d'individus dénombrés, une grande part de la population se trouvant dans des régions faisant l'objet d'une moins grande surveillance. Les données de comptage brutes nécessitent toujours une interprétation experte.
- La moitié des aires de répartition de l'effectif de population doit généralement être prise pour base de calcul des tendances de cette population.
- Lorsque l'on sait qu'une population compte peu d'individus (<100 000 individus), des précautions devront être prises lors du jugement expert porté sur le statut des tendances. Ceci est particulièrement important compte tenu des récentes découvertes à propos de la faible variation génétique d'un certain nombre de populations d'oiseaux d'eau – impliquant que la taille effective de la population est bien au-dessous (peut-être bien 10 fois moins) de la taille observée. Dans ce cas, une population peut devenir non viable à long terme (en

raison de la vulnérabilité aux conditions environnementales changeantes) à partir d'un nombre d'individus plus élevé que l'on ne le pensait auparavant.

Le Comité technique considère qu'il est utile de continuer de travailler au développement de lignes directrices pour la détermination d'autres critères utilisés au Tableau 1 du Plan d'action, notamment :

- Le taux de concentration sur un petit nombre de sites spécifiques à n'importe quelle période du cycle annuel ;
- la dépendance à un type d'habitat gravement menacé, et
- la mesure dans laquelle la taille ou tendance de la population fluctue.

Le Comité recommande l'élaboration d'un vaste cadre de recommandations pour soumission à la MoP4.